

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 757

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 9 UNDECIES

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« préfet, au nom de l'État »,

les mots :

« représentant de l'État dans le département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.